



Le 2 février 2010

Compte-Rendu de la CPO du 2 février 2010

Etaient présents pour le SNPACM/FO : GAUBERT Pierre (BN), LELAIT Michel (ENAC), DUPRAT Jean-Laurent (SNA/SO), SALANOUBAT Jean-Pierre (SEFA), DUPONT Franck (CRNA-SO), SIDOINE Didier (DSAC/S); Experts : ZOCCATELLI Jean-Paul (CRNA-SE), LARREUR Frédéric (DSAC-O)

1- Approbation du procès-verbal de la CPO de 8 juillet 2009

Le PV de la CPO du 8 juillet 2009 sera présenté pour approbation à la prochaine CPO prévue en mars 2010.

2 – Modification des textes réglementaires suite aux nouveaux pourtours des établissements ouvriers

Commissions d'essais

Les représentants des personnels de la commission d'essai du pôle de compétence seront de la famille professionnelle et si possible d'un groupe au moins égal à celui de l'essai

Ils pourront être choisis hors de l'établissement du pôle de compétence. Si une organisation syndicale ne trouve pas de candidat répondant à ces critères, elle pourra désigner tout autre agent.

FO et la CFDT ont soutenu cette évolution, la CGT a voté contre.

Pour FO le rôle primordial des représentants est de pouvoir vérifier le contenu de l'essai pour, si nécessaire, le faire modifier mais également pouvoir intervenir lors de la notation. Pour y parvenir les représentants doivent avoir des connaissances techniques dans la profession. La possibilité de désigner des représentants en dehors de l'établissement où se situe le pôle de compétence permettra d'avoir un choix plus grand pour trouver des candidats répondant aux critères définis.

Mutation:

Toute mutation entraînant un déplacement géographique ou de service entraînera un AVE inter-établissement et sera examinée en cicave-o. Seules les mutations n'entraînant pas de changement géographique ou de service seront examinées en commission d'avancement.

L'ensemble des os est favorable à cette modification qui était indispensable pour continuer à assurer des mutations d'un établissement à l'autre suite à l'évolution du pourtour des établissements.

Prime Chef d'Equipe :

Toutes les demandes de primes de chef d'équipe (reconduction, création ou modification) seront examinées en cicave-o. Actuellement seul l'accord du SG était nécessaire pour les reconductions sur un même poste.

FO et la CFDT ont été favorables à cette évolution qui permet aux représentants du personnel de pouvoir donner un avis sur ces reconductions. La CGT a été contre.

Les nominations chefs d'équipe se feront en commission d'avancement quand elles n'entraîneront pas de mutation géographique ou de service.

Evolution identique à celle sur les mutations.

3 – Cadre de fonction

L'administration présente le nouveau cadre de fonction pour 2010 en tenant compte du pourtour des nouveaux établissements. Elle explique que cette répartition s'est faite en tenant compte de l'âge des agents, de la technicité dans les établissements et du nombre d'ouvriers pouvant accéder au groupe supérieur. Elle permet des avancements à la hors catégorie dans chaque commission d'avancement. Aucune création de poste de hors catégorie n'est prévue.

FO dénonce ce cadre de fonction qui diminuera le nombre d'avancements par rapport aux années passés. Nous avons demandé 9 postes supplémentaires pour permettre un minimum d'avancement, avec la répartition suivante: 9 postes HCA (3 à la DSNA, 3 à EOC, 2 à la DSAC, 1 à Formation) et 2 HCB (1 à la DSNA et 1 Formation).

L'administration rappelle :

- qu'aucune mesure indemnitaire n'est possible pour 2010 et 2011 ce qui est nécessaire pour augmenter le nombre de hors catégorie afin d'améliorer l'avancement dans un système par vacance de poste.
- qu'elle a déjà proposé de modifier le système de calcul du nombre d'avancements et de passer d'un système par vacance de poste à un taux promu promouvable qui permettrait d'avoir une marge de négociation plus large.

FO demande à l'administration de mettre en œuvre une politique d'avancement correspondant aux évolutions faites au niveau des recrutements. On ne peut pas recruter que des ouvriers qui ont un déroulement de carrière jusqu'à la HCC et ne pas modifier le nombre de hors catégorie.

L'administration reconnaît le bien fondé de notre demande mais les contraintes budgétaires ne permettent pas d'y répondre.

L'ensemble des os refuse de voter ce cadre de fonction.

4 – Présentation effectifs Météo 2009 et 2010

Avancement présenté pour 2010 : FO demande à Météo de faire un effort sur l'avancement des groupes 4 (1 seul prévu pour 2 candidats possibles).

2009 : 3 recrutements réalisés.

2010 : 72 postes réels, 18 avancements Hors-Catégorie (pour 9 départs à la retraite).

5 - Questions diverses FO

Fermeture des garages automobiles :

FO a dénoncé la manière d'agir de l'administration qui a décidé de fermer les garages automobiles sans aucune concertation. Lors de la première réunion du GT Mutualisation cette décision n'a pas été annoncée.

L'administration a expliqué qu'elle avait une directive de la fonction publique qu'elle était obligée d'appliquer mais que pour la DGAC cette directive était une cible à atteindre et non une fermeture brutale des garages.

Pour l'entretien des véhicules, la DGAC a adhéré à un marché passé par le ministère. Les services qui font déjà appel à de la sous-traitance devront adhérer à ce contrat.

Les services qui ont encore des personnels qualifiés pour l'entretien des véhicules ne seront pas obligés d'adhérer dès à présent à ce contrat.

FO a exigé que ces informations soient transmises aux services afin d'informer les personnels concernés et de calmer certains responsables qui étaient déjà prêts à tout brader.

Nous avons demandé que les personnels de plus de 50 ans puissent terminer leur carrière dans leurs fonctions et que des solutions soient trouvées pour les autres agents.

L'administration s'est engagée à prendre en compte chaque agent et a rappelé que cette décision n'entraînera pas de mutation forcée. Elle ne serait pas opposée à poursuivre cette activité sur des sites importants quand l'effectif est suffisant. Par contre aucune embauche ne se fera dans cette profession

Transfert de certaines tâches logistique vers le SNIA :

FO a demandé quelle va être l'évolution de la logistique à la DGAC. Les missions des antennes régionales des SNIA comprendraient les missions actuelles des ex SLBA mais également les missions réalisées par les personnels DGAC.

Le responsable du projet « Gestion Mutualisée de la logistique » (Jean Pierre DESBENOIT) a rappelé que suite à une décision ministérielle des antennes du SNIA allaient être créées et que des personnels équipement intégreraient la DGAC. Actuellement une étude est menée auprès des services pour envisager une répartition des tâches mais aucune décision n'est prise.

De son côté la DSAC a déclaré que son métier était la surveillance et la sécurité mais qu'elle n'avait pas vocation à se développer sur la logistique.

En résumé si aucune décision n'est prise on voit clairement la volonté de l'administration de regrouper tout ce qui est entretien des bâtiments au niveau du SNIA avec des personnels équipements et DGAC. Quel avenir professionnel auront les ouvriers d'Etat dans ce service ? Pourquoi avoir créé une famille logistique pour donner ces fonctions à des Techniciens Equipements ?

Sur ces deux sujets les personnels concernés doivent se rapprocher des représentants locaux de FO afin qu'ils nous fassent connaître les différents problèmes locaux. Ces informations nous sont nécessaires pour traiter au mieux ce dossier.

Application de la PRS (Prime de Restructuration de Service)

FO dénonce le retard pris pour le paiement de cette prime en particulier au SEFA.

Pour l'administration certains dossiers ne permettent pas de toucher cette prime car les postes laissés par les agents mutés n'ont pas été supprimés.

FO rappelle les engagements pris par le SG lors de ses visites au SEFA Direction et rappelle que le nombre d'ouvriers a baissé dans l'ensemble des centres SEFA.

L'administration reconnaît le retard pris sur ce dossier et demande au SEFA de revoir les dossiers afin de régulariser la situation au plus vite. FO rappelle que depuis 2007 l'administration répond favorablement mais n'agit pas.

Embauche des OE pour 2010 :

FO demande si des embauches d'ouvriers auraient lieu en 2010. L'administration répond que ce sujet sera abordé par le GT GEPEC du protocole prévu fin février.

FO reformule sa question et demande si le Ministère du budget n'interdira pas en 2010 tout recrutement d'ouvrier à la DGAC comme c'est le cas au Ministère de la Défense. L'administration répond qu'elle n'a pas pour le moment ce type de contrainte. Deux recrutements viennent d'avoir lieu suite à des autorisations de 2009 (Climaticien à Marseille et Hygiène et Sécurité à Strasbourg).

Question CFDT : Mesure protocolaire pour compenser l'effet de la décote

L'administration confirme une nouvelle fois le refus du ministère des finances d'appliquer cette mesure.

La Délégation